

DÉCISION DU PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° 24-276

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Partenariat entre Magali RIOU « Bulle d'exploration » et les Relais Petite Enfance du pôle Sud Revermont à Certines et à Ceyzeriat pour des interventions autour de la démarche Snoezelen et l'éveil sensoriel

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD, dans le domaine de l'Action sociale et de la Petite enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDÉRANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDÉRANT que l'exploration sensorielle et l'éveil corporel participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de conclure une convention pour structurer le partenariat avec Magali RIOU « Bulle d'exploration » pour des interventions autour de la démarche Snoezelen et l'éveil sensoriel auprès des Relais Petite Enfance à Certines et à Ceyzériat ;

DÉCIDE

DE CONCLURE un partenariat avec Magali RIOU « Bulle d'exploration », 50 Route des monts 74540 Héry-sur-Alby, Siret 819 859 075 00015, pour des interventions autour de la démarche Snoezelen et l'éveil sensoriel auprès des Relais Petite Enfance à Certines et à Ceyzériat ;

Les modalités sont les suivantes :

- Les séances seront animées par Madame Magali RIOU, de « Bulle d'exploration » ;
- Les séances se dérouleront pendant les temps collectifs de 09 h 00 à 10 h 00 réparties ainsi :
 - 1 séance au Relais Petite Enfance *La Roulinotte* à Certines le jeudi 20 février 2025 (locaux du centre de loisirs) ;
 - 1 séance au Relais Petite Enfance à Ceyzériat le lundi 17 février 2025 (locaux du relais) ;
- Les séances s'adressent aux enfants et aux assistants maternels pour un coût global de 729 €, répartis comme suit :
 - RPE CERTINES 362 €
 - RPE CEYZERIAT 367 €.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 19 décembre 2024.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente



Virginie GRIGNOLA-BERNARD
Déléguée à l'Action sociale et à la Petite enfance

